



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 14, numéro 3

22 avril 2010

*Les bureaux de la mairie,
le centre communautaire
et les services municipaux
seront fermés le 24 mai
à l'occasion de
la Journée nationale des
patriotes.*



DATES À RETENIR

24 avril

Concert de l'ensemble vocal Baroque-Negro

29 avril

Conférence de M. Laurent Laplante
Conférence-atelier de Mme Guylaine Dumont

30 avril

Pièce de théâtre à l'école de la Clé-d'Or

3 mai

Assemblée ordinaire du conseil municipal

4 mai

Rencontre d'information sur les îlots déstructurés

18 mai

Grosses ordures

23 mai

Marché horticole (Saint-Apollinaire)



SOMMAIRE

<i>Dates à retenir</i>	<i>page 1</i>
<i>Informations municipales</i>	
<i>Dette municipale</i>	<i>page 2</i>
<i>Îlots déstructurés</i>	<i>page 3</i>
<i>Programme mieux consommer</i>	<i>page 4</i>
<i>Services publics</i>	
<i>Collecte des déchets volumineux</i>	<i>page 5</i>
<i>Récupération, ordures ménagères et résidus verts</i>	<i>page 5</i>
<i>Compostage</i>	<i>page 6</i>
<i>Loisirs et culture</i>	
<i>Terrain de jeu</i>	<i>page 7</i>
<i>Comité des sports, des loisirs et de la culture</i>	<i>page 7</i>
<i>Service d'urbanisme</i>	
<i>Permis de construction et de rénovation</i>	<i>page 8</i>
<i>Abri tempo et roulotte</i>	<i>page 8</i>
<i>Avis publics</i>	<i>page 8</i>
<i>Services du SARP (rénovation patrimoniale)</i>	<i>page 11</i>
<i>Organismes</i>	
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 12</i>
<i>Camp de vacances en cinéma</i>	<i>page 12</i>
<i>Bibliothèque la Corne de brume</i>	<i>page 13</i>
<i>Conférence</i>	<i>page 13</i>
<i>Concours de photographies</i>	<i>page 13</i>
<i>Marché horticole</i>	<i>page 14</i>
<i>Emploi Lotbinière</i>	<i>page 14</i>
<i>Maison de la famille</i>	<i>page 14</i>
<i>École des parents : conférence-atelier</i>	<i>page 15</i>
<i>Passage-Travail</i>	<i>page 15</i>
<i>Éco-voiturage</i>	<i>page 16</i>
<i>Les cuisines collectives</i>	<i>page 16</i>
<i>Récupération des cartouches d'encre</i>	<i>page 16</i>

INFORMATIONS MUNICIPALES

DETTE MUNICIPALE

Sommaire des résultats à des fins fiscales
Exercice terminé le 31 décembre 2009

		2009		2008
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus				
Fonctionnement	1	1 751 931	1 893 924	1 691 618
Investissement	2		388 037	194 500
	3	1 751 931	2 281 961	1 886 118
Charges de fonctionnement	4	1 684 390	1 981 646	1 698 459
Excédent (déficit) de l'exercice	5	67 541	300 315	187 659
Moins : revenus d'investissement	6	()	(388 037)	(194 500)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	67 541	(87 722)	(6 841)
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations	8		193 522	177 121
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10	(89 041)	(68 171)	(77 076)
Affectations				
Activités d'investissement	11	()	(24 168)	(41 712)
Excédent (déficit) accumulé	12	21 500	12 570	6 804
Autres éléments de conciliation	13		6 248	
	14	(67 541)	120 001	65 137
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		32 279	58 296

Extrait du rapport financier, pages S14 et S15.

Endettement net à long terme	13	122 306	32	1 330 549	51	1 452 855
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes						
Municipalité régionale de comté	14		33	197 361	52	197 361
Communauté métropolitaine	15		34		53	
Autres organismes	16		35		54	
	17		36	197 361	55	197 361
Endettement total net à long terme	18	122 306	37	1 527 910	56	1 650 216

NOTE : La dette indiquée n'inclut pas les règlements d'emprunt qui ne sont pas complétés et financés.
Exemple : la dette de la recherche en eau qui a débuté en 2007 (Règlement 2007-524) de 983 000 \$ qui n'est pas complétée et financée n'apparaît pas sur la dette déterminée par le comptable.

Ghislain Daigle
Maire

ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

MRC DE LOTBINIÈRE

NOUVEAUX DROITS DE BÂTIR EN ZONE AGRICOLE

Pour assurer la pérennité des communautés rurales, pour favoriser la revitalisation des rangs en accueillant notamment de nouveaux arrivants, mais aussi pour diversifier la production agricole avec des projets alternatifs et novateurs, la MRC de Lotbinière a entamé une demande à portée collective auprès de la Commission de la protection du territoire agricole.

De nouveaux droits pour bâtir en zone agricole ont alors été définis et pour la MRC de Lotbinière, l'objectif est maintenant de construire plus de 500 nouvelles résidences sur des terrains désignés, dont les propriétaires actuels ont été avisés.

Pour en savoir plus sur ces nouvelles dispositions, trois réunions d'information ouvertes à tous vont être organisées :

- le mardi 4 mai, à 20 h, à la salle communautaire de Saint-Apollinaire,
- le mardi 11 mai, à 20 h, au centre multifonctionnel de Saint-Sylvestre,
- le mardi 25 mai, à 20 h, au centre municipal de Val-Alain.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec nous :

MRC de Lotbinière

6375, rue Garneau, Sainte-Croix

418 926-3407

Courriel : info@mrclotbiniere.org

Concernant les îlots déstructurés, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le 6 avril 2010 la résolution 2010-83, dont voici une copie conforme.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 6 avril 2010, à 20 h 30, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Sont présents :
Ghislain Daigle, maire
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Gilbert Lemelin, conseiller
Michel Picard, conseiller

RÉSOLUTION 2010-83

ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS (LIBERTÉ DE CHOIX ET PROTECTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES)

ATTENDU QUE la présence des îlots déstructurés dans les milieux agricoles (zones vertes) va augmenter la valeur foncière des terrains et augmenter automatiquement les taxes des propriétaires et des producteurs agricoles propriétaires et de leurs voisins;

ATTENDU QUE les augmentations de taxes vont à l'encontre du maintien de la protection des activités agricoles et du développement durable;

ATTENDU QUE ces modifications ont été imposées aux propriétaires fonciers;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,

il est proposé que l'assemblée des maires et la MRC de Lotbinière, par l'intermédiaire du service d'évaluation foncière de celle-ci, imposent un moratoire sur l'ajustement des valeurs foncières créé par l'existence des îlots déstructurés; que ce moratoire s'applique aussi sur les propriétés voisines des îlots déstructurés tant et aussi longtemps que ces terrains (îlots) ne seront pas lotis pour la vente; que chaque propriétaire puisse demander d'éliminer les îlots déstructurés sur sa propriété; que l'assemblée des maires et la MRC de Lotbinière ainsi que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) acceptent chaque demande d'enlèvement des îlots déstructurés sur les propriétés sans que le demandeur soit pénalisé à l'avenir, le tout en respect de la Charte des droits et libertés du Québec.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME MIEUX CONSOMMER

Avez-vous répondu au questionnaire d'Hydro-Québec reçu par la poste?

Si oui, bravo et merci! Si vous ne l'avez pas encore fait, remplissez-le dès que possible.



Pourquoi remplir ce questionnaire?

Pour vous personnellement et pour votre collectivité.

Pour vous : quand vous aurez transmis vos réponses, vous recevrez un rapport de recommandations personnalisé vous proposant plusieurs mesures pour réduire votre consommation d'énergie à la maison. De plus, vous pourrez participer au tirage d'une auto hybride et d'une centaine de boîtes-cadeaux de produits économiseurs d'énergie.

Pour votre collectivité ou municipalité : parce que le projet présenté par les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly a été retenu, la Municipalité recevra 35 \$ si votre rapport est rempli en ligne ou 30 \$ si vous répondez dans le cahier reçu. L'argent ainsi recueilli servira à réaliser des projets environnementaux et sociaux.

Le projet présenté par les Amis du marais à la demande de la Municipalité : pour l'interprétation et la mise en valeur de notre marais, notre organisme s'occupera, en collaboration avec la Municipalité, de réaliser et d'installer des panneaux d'interprétation de la flore et de la faune du marais.

Pour encourager la mise en place de ce projet dans votre collectivité, nous vous demandons de remplir ce questionnaire. Des bénévoles ont généreusement accepté de faire des téléphones pour vous inciter à entreprendre cette démarche.

Merci de votre collaboration et de votre encouragement.

*Louise Bernier
Amis du marais*

Personnellement et comme maire de votre municipalité, je me joins aux Amis du marais pour vous demander de faire un effort pour remplir votre formulaire. L'apport financier extérieur profitera à l'environnement et à la collectivité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Merci!

*Ghislain Daigle
Maire*

SERVICES PUBLICS

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Le mardi 18 mai 2010

Les déchets volumineux doivent être déposés au chemin la veille, séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue ou de la route, disposés au sol et non dans une remorque. Conformément à la Loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.



Déchets volumineux :



déchets occasionnels et encombrants provenant d'usage domestique, tels que meubles, cuisinières, piscines hors terre, accessoires électriques ou à gaz.

Ne seront pas recueillis :

carcasses d'automobiles, matériaux de construction ou de rénovation (fenêtres avec ou sans cadrage, morceaux de bois), liquide (peinture, gaz et autres) et pneus. Les branches cassées ou taillées ne sont pas considérées comme des déchets solides volumineux.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les halocarbures adopté par le gouvernement du Québec, nous ne pouvons plus faire la collecte des appareils contenant des gaz de refroidissement, tels que les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs, les déshumidificateurs et les thermopompes.

Vous pouvez joindre une compagnie de réfrigération certifiée pour enlever le gaz de ces appareils. Lorsque ce sera fait, la compagnie apposera sur l'appareil une étiquette signée par le technicien et, à ce moment seulement, nous aurons la certitude que l'appareil peut être ramassé lors de la collecte des déchets volumineux.

Pour ce qui est des contenants de peinture, vous pouvez en disposer à la Quincaillerie Maurice Hamel & fils, de Sainte-Croix, ou à la Quincaillerie 2000, de Saint-Apollinaire.

Pour toute autre collecte de métal, vous pouvez joindre M. Carol Boucher de Lotbinière au 418 796-2715. Il ramasse les carcasses d'automobile, de tracteurs, etc.

RÉCUPÉRATION, ORDURES MÉNAGÈRES, ET RÉSIDUS VERTS

Toutes les matières doivent être déposées dans les bacs ou les conteneurs, selon le cas, et non jetées sur le sol.

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER LA COULEUR DES BACS.

BAC GRIS : ordures ménagères
BAC VERT : récupération



DANS MON BAC GRIS, je jette :

tous les déchets solides, non récupérables et non dangereux.

Exemples : styromousse à emballage, ampoules, disques compacts, vaisselle cassée, jouets brisés, cartables, couches.

DANS MON BAC VERT, je récupère en vrac :

Papier et carton :

- ♦ tous les articles en papier et en carton qui sont propres, y compris les contenants de lait, de crème et de jus ainsi que les contenants de type *Tetra Pak*.



Plastiques :

- ♦ tous les sacs de plastique propres, y compris les sacs de nettoyage à sec et la pellicule extensible (*Saran Wrap*), réunis dans un même sac noué;
- ♦ les contenants et bouteilles de plastique propres portant le symbole de récupération;
- ♦ les contenants alimentaires de styromousse non souillés, couvercles et bouchons de plastique;
- ♦ les contenants d'huile à moteur, vides et égouttés **avec bouchon vissé**.

Métaux :

- ♦ les boîtes de conserve, canettes, contenants métalliques, assiettes et papier d'aluminium;
- ♦ les contenants de peinture vides, secs et propres.

Verre :

- ♦ les bouteilles, pots et récipients en verre clair ou coloré, bien rincés.

Il est important de rincer les contenants et de défaire les boîtes en carton. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes sur les pots en verre et les boîtes de conserve.

Plusieurs citoyens et citoyennes ont commencé le nettoyage du printemps de leur propriété. Cependant, plusieurs personnes brûlent les feuilles mortes sur leur propriété, ce qui a pour effet d'incommoder le voisinage. Dernièrement, cela a même mené à l'intervention du Service incendie pour une fausse alarme.

Donc, afin de diminuer les inconvénients liés aux feux de feuilles, nous vous suggérons fortement de venir porter vos feuilles mortes, petites branches, gazon et autres résidus verts (matières putrescibles) dans les conteneurs mis à votre disposition et **situés au 4115, route Marie-Victorin (réserve d'eau potable).**

DANS LES CONTENEURS POUR RÉSIDUS VERTS, je dépose :

- ♦ les feuilles mortes;
- ♦ le gazon;
- ♦ les petites branches (moins de ¼ pouce de diamètre);
- ♦ les résidus de jardin;
- ♦ les résidus de plate-bande.



Le tout doit être déposé en VRAC et non dans des sacs de plastique, dans les bons conteneurs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)

Pour disposer des matériaux de construction et de résidus domestiques dangereux, vous devez aller porter directement au site d'enfouissement. **Les RDD correspondent aux huiles usées, piles, peintures, pesticides, etc.**

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

Pour disposer de matériel électronique, vous pouvez vous rendre à l'Éco-centre de Saint-Flavien. Voici les matériaux récupérables : téléviseurs, magnétoscopes, ordinateurs, portables, imprimantes, appareils téléphoniques, télécopieurs, photocopieurs, consoles de jeux vidéo, lecteurs, enregistreurs, graveurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, baladeurs numériques, récepteurs radio, appareils photo numériques, caméscopes, GPS, routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoire, clés USB, etc.

SITE D'ENFOUISSEMENT ET ÉCO-CENTRE
1450, POINTE DU JOUR, SAINT-FLAVIEN
AVANT DE VOUS Y RENDRE,
APPELEZ AU 418 728-5554.

COMPOSTAGE

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, en collaboration de la MRC, offre des composteurs au coût de 35 \$ chacun. Il s'agit d'en faire la demande au bureau municipal, au 418 886-2441, poste 0.

MATIÈRES COMPOSTABLES

Résidus verts – cuisine

- Résidus de fruits et de légumes
- Plantes d'intérieur coupées
- Marc de café
- Coquilles d'œufs
- Sachets de thé

Résidus bruns – cuisine

- Filtres à café
- Riz, pâtes, pain
- Serviettes en papier
- Essuie-tout
- Cheveux naturels

Résidus verts – jardin

- Fleurs et légumes
- Résidus de plantes et de jardin
- Branches coupées (haie, etc.)
- Gazon coupé (en petite quantité)

Résidus bruns – jardin

- Feuilles
- Paille ou foin
- Brindilles et copeaux
- Gazon sec
- Mauvaises herbes séchées

MATIÈRES NON COMPOSTABLES

- Viande, poisson, os
- Produits laitiers
- Huile ou graisse
- Sauce
- Cendre
- Litière
- Plantes malades
- Plantes matures avec graines

L'herbe coupée de notre gazon est une source d'engrais des plus riches. Il est donc très souhaitable de la laisser sur le terrain pour en tirer le meilleur profit. Les rognures de gazon compostées produisent un engrais d'excellente qualité pour les plantes. Elles méritent même d'être laissées sur le gazon, étant une excellente source d'azote.

LOISIRS ET CULTURE

TERRAIN DE JEU

À L'ABORDAGE DU

Terrain de jeu

Du 28 juin au
27 août 2010



Camps thématiques

supervisés par des professionnels

*Volley-ball, tennis, horticulture, danse et autres
activités pour tous les enfants !*

INSCRIPTIONS TARDIVES

Dépêchez-vous, il y a encore des places disponibles!

Pour tout renseignement, joindre Félix Boudreault,
responsable de la programmation, au 418 886-2441,
poste 105.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE À VOTRE SERVICE

COMITÉ DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Nous voulons d'abord remercier tous les intervenants qui ont, depuis plusieurs années, par leur savoir-faire et leur grande générosité, contribué au développement des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à Saint-Antoine-de-Tilly. Nous souhaitons continuer à mettre en avant ces initiatives et, dans ce but, mettre sur pied un comité des sports, des loisirs et de la culture dans notre municipalité.

Ce comité aurait pour objectifs de conseiller le coordonnateur des loisirs dans la promotion et le développement de nouvelles activités. Les membres de ce comité auraient toute la latitude pour organiser, en collaboration avec la Municipalité, des activités sportives, culturelles ou artistiques tout en tenant des activités de financement pour soutenir nos sportifs, pour aider à l'épanouissement de nos talents et pour motiver l'ensemble des citoyennes et des citoyens à participer aux loisirs communautaires.

Bénévoles, nous avons besoin de vous, de vos talents, de vos idées, de votre générosité et d'un peu de votre temps. Venez relever ce défi! Remplissez le formulaire suivant et transmettez-le à la Municipalité.

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C. P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
Courriel : saint-antoine@globetrotter.net
Télécopieur : 418 886-2075

Formulaire pour le comité des sports, des loisirs et de la culture

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Âge : _____ Disponibilité : _____

En quelques mots, expliquez pourquoi vous voulez participer à ce comité ou décrivez vos champs d'intérêt :

Merci pour votre engagement!
Ghislain Daigle
Maire

SERVICE D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Depuis quelques semaines, vous êtes nombreux à m'appeler pour me poser des questions ou pour me parler de vos projets de rénovation. Sachez que les travaux suivants exigent un permis :

- tout bâtiment complémentaire ayant une superficie de plus de 10 m²;
- toute rénovation intérieure qui requiert l'addition, la suppression ou le déplacement d'une cloison ou d'un mur;
- une galerie;
- tout changement de revêtement extérieur;
- une installation septique;
- toute division d'un terrain;
- tout changement de porte extérieure et de fenêtre;
- une piscine;
- tout agrandissement d'une résidence;
- tout changement d'usage.

Vous devez prévoir environ une semaine pour la délivrance du permis. Cependant, si vous êtes situé sur le chemin de Tilly ou dans la rue de la Promenade et que votre résidence a une valeur patrimoniale, vous devez prévoir au minimum un mois et demi pour recevoir votre permis.

Vous pouvez continuer à m'appeler pour tout commentaire ou question (Félix Boudreault, 418 886-2441, poste 105).

ABRI TEMPO ET ROULOTTE

À titre indicatif, sachez que les **abris d'hiver (abris tempo) ne seront plus autorisés à partir du 30 avril 2010**. Nous comptons sur votre collaboration pour les démonter avant cette date. En effet, le Règlement de zonage stipule que les abris d'hiver sont uniquement autorisés du 30 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante. De plus, votre maison sera bien plus jolie sans eux!

Nous recevons beaucoup de demandes concernant l'utilisation d'une roulotte sur un terrain. Le Règlement de zonage autorise uniquement l'utilisation de roulotte sur un terrain de camping. Cependant, il vous est permis d'entreposer votre roulotte sur votre terrain si vous respectez les conditions suivantes :

- 1- la roulotte doit être en état de fonctionner;

- 2- l'occupant du bâtiment principal doit en être le propriétaire;
- 3- l'entreposage doit se faire en cour arrière ou latérale.

Pour tout commentaire ou information à ce sujet ou pour toute autre question liée à l'urbanisme, veuillez communiquer avec moi :

Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme
Téléphone : 418 886-2441, poste 105
Courriel : felix.boudreault@saintantoinedetilly.com

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier les normes sur les piscines

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 avril 2010, le conseil municipal a adopté le 6 avril 2010 un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 97-367 afin de changer les normes sur les piscines.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire, demande pouvant être faite par des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1. Disposition susceptible d'approbation référendaire :

- Modifier les normes sur les piscines
- Modifier les normes sur l'accès à la piscine
- Réglementer les piscines temporaires (gonflables, souples)

... peut provenir de l'ensemble de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter d'une zone à laquelle le règlement s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Zone visée

La disposition 1 vise l'ensemble de la municipalité.

La localisation précise peut être consultée au bureau municipal aux heures normales de bureau.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 29 avril 2010 (septième jour suivant la publication de l'avis);
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 avril 2010 (date d'adoption du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1^{er} mars 2010 (date d'adoption du second projet de règlement), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas sous curatelle.

5. Absence de demandes

En cas d'absence de demandes valides, le second projet de règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau municipal au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 22 avril 2010.

Diane Laroche
Directrice générale

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 97-367 afin d'interdire l'usage « habitation multifamiliale isolée » dans la zone HXa 120 (rue Normand)

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} mars 2010, le conseil municipal a adopté le 8 mars 2010 un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 97-367 afin d'interdire l'usage « habitation multifamiliale isolée » dans la zone HXa 120.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire, demande pouvant être faite par des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1. Disposition susceptible d'approbation référendaire :

- Interdire l'usage « habitation multifamiliale isolée » (plus de deux logements)
- ... peut provenir de la zone HXa 120, et des zones contiguës à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter d'une zone à laquelle le règlement s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Zone visée

La disposition 1 vise la zone HXa 120 située approximativement de part et d'autre de la rue Normand et de son développement futur, est constituée en tout des lots suivants :

- 3 389 509, 3 389 511,
- 3 631 666, 3 631 667, 3 631 673,
- 3 632 098, 3 632 144,
- 3 937 669 à 3 937 679, 3 937 682, 3 937 683,
- 4 091 447,
- 4 241 986 à 4 241 995,
- 4 246 164.

Leur localisation précise peut être consultée au bureau municipal aux heures normales de bureau.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 29 avril 2010 (septième jour suivant la publication de l'avis);
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

- 4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 mars 2010 (date d'adoption du second projet) :
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle;
 - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- 4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 8 mars 2010 (date d'adoption du second projet de règlement), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas sous curatelle.

5. Absence de demandes

En cas d'absence de demandes valides, le second projet de règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau municipal au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 22 avril 2010.

Diane Laroche
Directrice générale

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 2010-549

À toutes les personnes intéressées de la susdite Municipalité

Veillez prendre avis que le Règlement 2010-549 (règlement modifiant le Règlement de lotissement 97-368 afin d'autoriser le lotissement en zone agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) est entré en vigueur le 14 avril 2010.

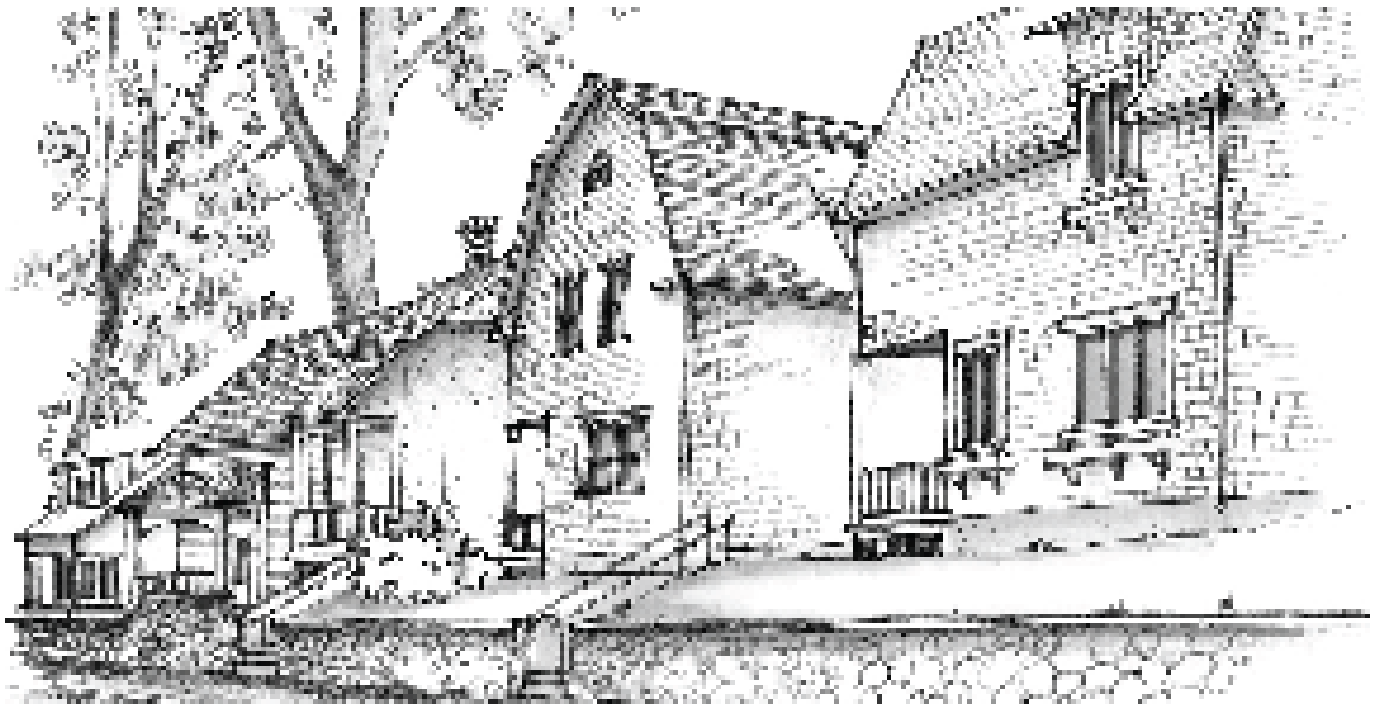
Ce règlement a été adopté par le conseil le 1^{er} mars 2010 et a fait l'objet d'une consultation publique le 1^{er} mars 2010, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement 2010-549 a été examiné et approuvé par la MRC de Lotbinière. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré à la suite de cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau municipal aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 22 avril 2010.

Diane Laroche
Directrice générale



- Production d'esquisses architecturales
- Proposition de matériaux et couleurs
- Valorisation de maisons patrimoniales
- Projet de rénovation, nouvelle construction



Les services du SARP sont abordables et constituent un investissement rentable pour votre habitation.

Attentive à la qualité de son milieu, votre municipalité peut, sous certaines conditions, vous offrir une consultation à prix réduit.

* Consultations après rendez en quantité limitée

Vous construisez, rénovez, restaurez?

MAXIMISEZ

votre investissement...

Le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale www.sarp.qc.ca
Pour informations contacter la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly : 418 886-2441

ORGANISMES

FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Lors de la réunion du 17 mars dernier, les marguilliers et marguillières ont décidé de s'engager auprès d'un architecte afin d'évaluer les travaux à effectuer pour renforcer la toiture de la sacristie. Celui-ci analysera la situation avec un ingénieur en bâtiment. Considérant que la subvention de la Fondation du Conseil religieux est limitée, vos représentants vont s'assurer que les coûts des travaux soient raisonnables et établis en fonction des faibles moyens financiers dont nous disposons.

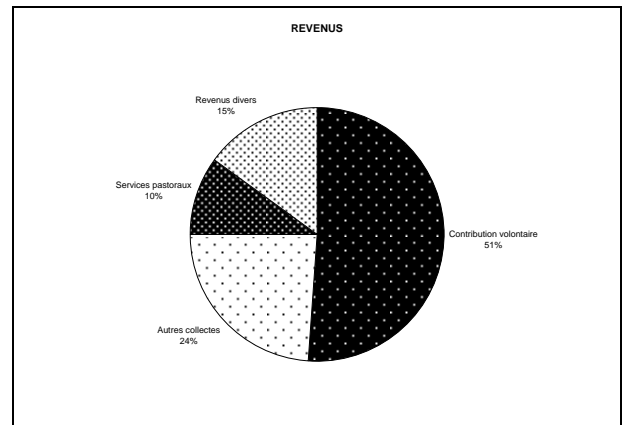
La planification de la soirée d'information concernant la restauration des quatre grands tableaux de la collection Desjardins progresse bien. La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, a manifesté le désir d'assister à la soirée d'information. Nous en sommes à trouver une date qui convienne à tous. La personne responsable de la restauration de ces œuvres d'art au Centre de conservation du Québec viendra relater les différentes techniques et méthodes utilisées pour les restaurer, alors qu'une autre personne viendra nous raconter l'historique de ces tableaux, leur voyage vers la Nouvelle-France et toute la saga qui les entoure. Cette activité sera gratuite et promet d'être intéressante.

La CVA 2010, campagne de financement annuelle des paroisses, se déroulera du 21 avril au 9 mai 2010. Chaque foyer recevra une lettre d'information sous peu. Nous vous rappelons que notre foi et la protection de notre patrimoine collectif et religieux sont directement concernées. Votre générosité est grandement nécessaire et sera appréciée! À preuve, voici le portrait financier de notre paroisse.

Portrait financier

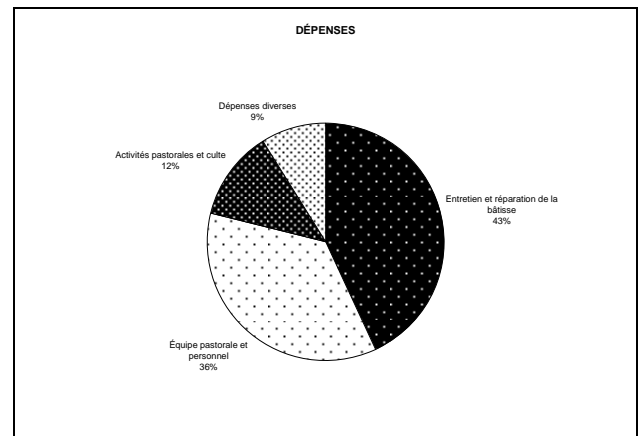
Provenance des revenus :

- ✓ 51 % : contribution volontaire annuelle (CVA)
- ✓ 24 % : autres collectes (chauffage, dons de particuliers et SCPC)
- ✓ 10 % : services pastoraux (funérailles, mariages, baptêmes...)
- ✓ 15 % : revenus divers



Ventilation des dépenses :

- ✓ 43 % : entretien et réparations de la bâtisse
- ✓ 36 % : équipe pastorale et personnel
- ✓ 12 % : activités pastorales et culte
- ✓ 9 % : dépenses diverses



Michel Lambert, président d'assemblée
Patricia Chouinard, responsable des communications

CAMP DE VACANCES EN CINÉMA

Aux amateurs de cinéma

Camp de cinéma pour les 10 à 14 ans

QUAND : du 9 au 13 août 2010
DURÉE : une semaine
OÙ : Au Moulin du Portage
PRIX : 190 \$



Pour informations 418 796-2860
Il reste encore quelques places, hâtez-vous!

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Activités pour les enfants

Le samedi 10 avril, tous les enfants de Saint-Antoine étaient invités gratuitement à une activité d'animation professionnelle à la bibliothèque. Les jeunes présents ont eu la surprise d'accueillir Bernard Grondin, qui a gentiment accepté de remplacer au pied levé Félicité la fée des contes. Le conteur a pris un malin plaisir à interpellier les enfants et en a fait participer plusieurs à titre d'acteurs! Avec des histoires audacieuses, Bernard Grondin a captivé son auditoire pendant plus d'une heure. Une belle fin d'après-midi pour les jeunes!

La veille de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, pour souligner l'événement, la bibliothèque invite de nouveau les jeunes à une animation, cette fois-ci offerte par une personne bénévole de La Corne de brume. Le **jeudi 22 avril, de 18 h 30 à 19 h 15**, les enfants pourront venir écouter, en pyjama, deux histoires lues avec plaisir. Nous vous attendons en grand nombre.

Services en ligne

Les abonnés de la bibliothèque peuvent maintenant bénéficier de plusieurs services à partir de leur domicile : accéder à leur dossier, renouveler des prêts, réserver des livres et demander un prêt entre bibliothèques faisant partie de notre réseau. Pour utiliser ces services en ligne, au www.reseaubibliocnca.qc.ca, les abonnés doivent inscrire leur numéro de carte d'abonné et un mot de passe qu'ils auront au préalable fait enregistrer dans le système au comptoir de prêt de la bibliothèque.

Chute à livres

Depuis un mois, les abonnés qui veulent retourner des livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque peuvent les déposer dans notre nouvelle chute à livres située à la Caisse populaire. Pour protéger les livres, surtout s'il y en a plus d'un, il est préférable de les placer dans un sac de plastique. Merci de votre collaboration.

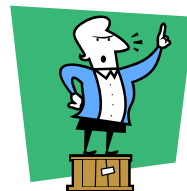
Isabelle Bouchard et Martine Viel
Comité des bénévoles



CONFÉRENCE

Monsieur Laplante a consacré sa vie à la communication sous diverses formes. C'est toutefois à titre de voyageur et de lecteur passionné qu'il nous parlera des sagas familiales. D'où viennent ces histoires de familles? Toutes les personnes intéressées à assister à la conférence et à discuter avec lui sont invitées à la bibliothèque la Corne de brume de Saint-Antoine-de-Tilly.

Conférence de M. Laurent Laplante
le 29 avril
à 19 h 30
à la bibliothèque
943, rue de l'Église
Saint-Antoine-de-Tilly



Pour information : Anne Gauthier, 418 886-2874

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

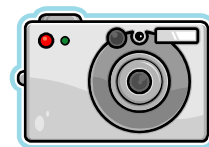
Concours de photographie sous le thème **VIVRE DANS LOTBINIÈRE**

Nous faisons appel à tous les amateurs de photographie de la région pour illustrer le calendrier 2011 de la MRC de Lotbinière. Le concours annuel de la MRC permettra de déterminer les 13 photographies qui illustreront la vie des gens de Lotbinière. Que ce soit au travail, dans les loisirs ou dans les activités quotidiennes, montrez-nous le côté humain des gens qui habitent notre MRC.

Date limite de participation : 1^{er} septembre 2010

Règlements et renseignements supplémentaires sur www.mrcotbiniere.org/culture.

Vous pouvez aussi communiquer avec Marie-France St-Laurent, agente de développement culturel, au 418 926-3407, poste 222.



MARCHÉ HORTICOLE

Avec le printemps revient le marché horticole!

Les habitués, et ils sont nombreux, attendent le marché horticole avec impatience chaque printemps, car ils savent qu'ils y trouveront vivaces, fines herbes, légumes, arbres, arbustes et annuelles à très bon prix. Cette activité, organisée par la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire depuis quinze ans, fait le bonheur des jardiniers et sert de financement à l'organisme.

QUAND : le dimanche 23 mai, à compter de 13 h.
OÙ : salle communautaire de Saint-Apollinaire, 83, rue Boucher

Arrivez tôt pour plus de choix!

Nancy Ross



EMPLOI LOTBINIÈRE

MA CARRIÈRE DANS LOTBINIÈRE, POUR UNE SIXIÈME ANNÉE!

Pour une sixième année, le projet Ma carrière dans Lotbinière permettra aux élèves de 3^e et 5^e secondaire du territoire de découvrir les emplois possibles dans la MRC. Que ce soit par des stages d'un jour, par un souper carrière ou par une tournée de la MRC, ces étudiants seront à même de voir toutes les occasions possibles à la suite de leurs études postsecondaires.

Cette année, le projet est chapeauté par Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière avec Place aux jeunes Lotbinière (qui participent au projet depuis les débuts). Nous travaillons étroitement avec les deux écoles secondaires du territoire et avec le secteur sud de la MRC par l'intermédiaire de la Caisse populaire Desjardins de Beaurivage.

À l'école secondaire Pamphile-Le May

Le jeudi 29 avril aura lieu le troisième souper carrière. Les étudiants choisissent deux domaines (souper deux services) et ont la chance de rencontrer des intervenants, des entrepreneurs et des travailleurs dans ces domaines. De plus, une tournée de la MRC sera organisée avec les élèves de 3^e secondaire pour leur faire découvrir le territoire et connaître diverses entreprises présentes dans la MRC.

Judith Riopel
418 888-8853, poste 222
cjelmigration@globetrotter.net



MAISON DE LA FAMILLE

HEURE D'OUVERTURE DE LA MAISON

La Maison de la famille est ouverte de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h, du lundi au vendredi et les fins de semaine pour les Services de droit d'accès (SDA) et des activités. Consultez notre site internet au : www.maisonfamillelotbiniere.com.

LE CAFÉ-BRIOCHES DU 25 AVRIL DE 11 H À 13 H

La construction du monde

Quelle **représentation** je me fais du monde, de son fonctionnement, etc.?

Quel est le **regard** que je porte sur la vie, le travail, le pouvoir, l'autorité, l'accomplissement de soi et qui teinte l'ensemble de mes actions et de mes choix tout au long de ma vie?

Conférencière : Guylaine Beaumier, travailleuse sociale

CENTRES DE JOUR FAMILLES DE LOTBINIÈRE

Les Centres de jour Familles de Lotbinière se déplacent dans les municipalités suivantes de la MRC, soit les mardis à Saint-Sylvestre, les mercredis à Val-Alain, les jeudis à Issoudun et les vendredis à St-Apollinaire.

DES GROUPES SE FORMENT

Revivre après l'épreuve

Partage et soutien pour les personnes vivant un deuil à la suite d'un décès.

Durée : 9 semaines

Début : le jeudi 1^{er} avril de 19 h à 21 h

Y'a personne de parfait (Y'APP)

Pour les parents d'enfant d'âge préscolaire qui s'interrogent sur le développement, la discipline, les habiletés sociales. S.V.P. vous inscrire.

Animatrices : Judith Paquet et Danielle Moreau

Début : le mardi 13 avril de 19 h à 21 h

COMMUNIQUER À PARTIR DE SOI !

CONFÉRENCE-ATELIER DE GUYLAINE DUMONT

En tant que parent, il est parfois difficile d'intervenir adéquatement et calmement lorsque notre enfant a des comportements désagréables, voire « non acceptables ».

Nous explorerons pourquoi ces comportements nous font réagir et nous essaierons de comprendre nos réactions parfois exagérées vis-à-vis nos enfants qui nous maintiennent dans une relation insatisfaisante.

Finalement, l'atelier proposera des outils pour faciliter la communication et surtout la relation avec ses enfants.

C'EST UN RENDEZ-VOUS :

Le jeudi 29 avril 2010, à 19 h 30

École de la Clé D'Or

3869, chemin-de-Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly



20
ans



L'École des parents débute sa vie de jeune adulte puisqu'elle a vingt ans cette année. Au fil des ans, elle :

- Organise des activités de formation sur des sujets en lien avec le soutien scolaire (les devoirs et les leçons, l'apprentissage de la lecture, etc.) et les rôles parentaux (les relations parent-enfant, l'encadrement, etc.).
- Offre des ateliers sur les compétences parentales : *Partir du bon pied*, *En route vers l'école et le point de départ*.
- Publie des guides d'accompagnement destinés aux parents du primaire : *À l'heure des devoirs et des leçons*, *Guide des jeux de société*, *Donnez-moi des ailes*.
- Réalise des projets à caractère ponctuel pour soutenir sa mission globale tels que : *Les Aventuriers du livre* (projet réalisé pour encourager le goût à la lecture).
- Maintient et développe **des liens et des projets avec la communauté** en participant entre autres à des comités locaux touchant à l'éducation et au développement des enfants.

www.ecoledesparentscsdn.ca

Information : 418 838-8305, poste 53017



La retraite vous laisse le temps de travailler ?

À **Passage-Travail**, votre expérience a une grande valeur pour les employeurs. Apprenez comment concrétiser votre projet de retour au travail avec l'atelier « Retraités au boulot ». Cet atelier de groupe, d'une durée de quatre jours, vous aidera à répondre à toutes vos questions.

Inscrivez-vous à une séance d'information au **418 833-7122 (Lévis)** ou au **418 832-0088 (Charny)**

Territoires desservis : Ville de Lévis et MRC de Bellechasse et de Lotbinière

www.passagetravail.com

Partenariat Emploi-Québec Chaudière-Appalaches

PARTENARIAT





UN SYSTÈME DE TRANSPORT EN
COMMUN ACCROÎT LA COMPÉTITIVITÉ
DES COMMUNAUTÉS LOCALES



Des services offerts à toute la population de la
MRC de Lotbinière



LES CUISINES COLLECTIVES

C'est plus que de la cuisine...

- Préparer des nouvelles recettes
- Discuter avec d'autres femmes
- Avoir du plaisir
- Prendre confiance
- Sortir de la maison

Information : 418 728-4402



RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE

La Fondation MIRA procède à la récupération de
cartouches d'encre vides.

Les fonds amassés à la suite de cette récupération
seront utilisés pour le dressage de chiens-guides et
d'assistance. Ainsi, vous contribuez à deux bonnes
causes : celle de l'environnement, qui est de plus en
plus importante, et celle de la Fondation MIRA, qui ne
l'est pas moins.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la
possibilité de participer à cette bonne cause. Vous
n'avez qu'à venir déposer vos cartouches vides dans
une boîte spécialement désignée au bureau municipal,
au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures
ordinaires d'ouverture. Nous nous chargerons de les
acheminer à la Fondation MIRA.

« Je récupère pour Mira
CAR ÇA M'TOUCHE »



Trait d'union
Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Prochaine parution : 20 mai 2010
Date de tombée des articles : 13 mai 2010
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Isabelle Bouchard

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C. P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
Téléphone : 418 886-2441
Télécopieur : 418 886-2075
Courriel : saint-antoine@globetrotter.net
Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi